

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni le 5 février 2016 à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

-----

Le Conseil Municipal :

### Approuve :

- les travaux et le devis de l'entreprise CITEOS pour la rénovation de l'éclairage aux abords du foyer rural d'un montant de 12 740.10 € HT ainsi que le plan de financement par lequel la commune sollicite une subvention au SDE 18, à hauteur de 20% au titre du FEE sur la fourniture et la pose de 5 lanternes à led moins énergivores que les projecteurs actuels, soit 1 020 €HT
- la modification des statuts du SDE 18, consistant à l'intégration de deux communautés de communes et l'ajout d'une compétence à la carte
- le renouvellement de la convention d'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif
- l'adhésion de la communauté de communes Haut Berry-Val de Loire au Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne
- l'agrément de la commune pour accueillir un ou des jeunes volontaires en service civique au sein de ses services. Dans un premier temps un jeune pourrait être accueilli dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 communal
- la demande de subvention pour la mise aux normes de l'accessibilité de l'école primaire et du cabinet infirmiers à la Préfecture dans le cadre de la DETR

-----

### Questions diverses

Le Maire informe le Conseil :

- que l'agence de l'eau a octroyé une subvention de 9 064 € dans le cadre de la gestion différenciée des espaces publics et qu'un accord de principe a été donné par le Syndicat de Pays Sancerre-Sologne pour une subvention de 4 500 € par la région pour ce même dossier
- que 30 kg de poissons ont été commandé pour l'alevinage de la mare de Mabillois
- que le Cabinet ENERGIO a rendu son diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux, diagnostic qui permettra de planifier les travaux
- que la journée La Loire propre en collaboration avec la société de chasse, aura lieu le 5 mars prochain à 8H30 – départ de Rognon
- que des parcelles communales le long du chemin piéton pourront être mises à disposition des habitants pour des jardins familiaux
- que malgré les relances effectuées auprès du Président et des Conseillers Départementaux du canton de Sancerre, le problème du zonage de vacances scolaires pour les parents ayant des enfants à l'école de Boulleret et au collège de Cosne n'est pas solutionné
- que la remise des dictionnaires offerts par le Conseil Départemental aux élèves de 6<sup>ème</sup> se fera le 11 mars prochain

Tour de table :

- Mme Maupas fait savoir qu'elle a été interpellée quant au stationnement prolongé de véhicules rue de la Poste, alors que des panneaux d'interdiction sont installés

- Mme Vinck rappelle que malgré l'interdiction aux animaux sur les pelouses aux abords des jeux à la Fontaine St Martin, il y a toujours des déjections de chiens, problématiques vis-à-vis des enfants qui accèdent aux jeux de plein air. M. le Maire rappelle l'arrêté municipal et en appelle au civisme des propriétaires de chiens et aux propriétaires de véhicules pour les stationnements.
- Mme Vinck propose de faire un inventaire des chemins et recueillir, auprès des personnes de la commune, leur histoire. Ces chemins pourraient être balisés avec quelques panneaux descriptifs pour en faire des chemins de randonnée pédestre, équestres, VTT. M. le Maire propose à Mme Vinck de porter ce dossier avec Mme Bertin en associant les habitants de la commune.
- M. Rezard évoque le mauvais état de la chaussée sur la levée de Loire de Rognon au carrefour de la RD 955. Ce tronçon sera étudié dans le plan des travaux 2016.
- Mme Bertin demande s'il peut être envisagé une étude par le CAUE, pour l'aménagement de la Place de l'Eglise. Une demande sera adressée au CAUE.
- Mme Pauron demande quand auront lieu les travaux d'enrobé et la pose de trottoirs aux Fouchards. M. le Maire précise qu'avant toute étude un contrôle sur les réseaux d'assainissement et réseaux d'eaux pluviales doit être réalisé.
- Mme Pauron évoque la chute de la Croix des Fouchards. M. le Maire précise qu'après expertise, c'est l'état d'oxydation des goujons qui retiennent les pierres et le vent qui sont responsables de l'effondrement du monument. La rénovation programmée.